Association des Jardiniers de Quetigny

Bienvenue aux jardins familiaux de Quetigny

Nous sommes heureux de vous accueillir aux jardins.

Une parcelle vous a été confiée : elle vous permet de jardiner à votre rythme, dans un espace partagé avec les autres jardiniers.

Le bon fonctionnement des jardins repose sur l'implication de chacun et sur quelques règles communes.

Ce livret vous donne les repères essentiels pour bien démarrer.

Pour suivre la vie de l'association, les actualités et consulter les informations à jour (règlement, tarifs…), pensez à visiter régulièrement le site internet de l'association :

💻 **https://jardinsfamiliauxquetigny.fr**

L'association

En disposant d'un jardin, vous devenez **membre de l'association**.

Elle assure la **gestion** et **l'entretien** du site, et organise les **activités** tout au long de l'année.

Une **assemblée générale** annuelle a lieu en novembre pour faire le **bilan**, proposer les **projets** et élire le **conseil d'administration**.

Des **commissions** (gestion, finances, communication, technique, activités et animations) permettent également aux adhérents de **s'impliquer**.

Participation

L'entretien des espaces communs est assuré **collectivement**. Une participation de **4 heures par an** est demandée aux adhérents de moins de 70 ans.

Votre parcelle

La parcelle est mise à disposition pour une durée d'un an, renouvelée automatiquement. Elle ne peut être prêtée ou cédée. Un **entretien régulier** garantit un site agréable et limite la propagation des plantes indésirables.

Vie des jardins

Les jardins sont aussi un lieu de **rencontre** et **d'échanges**, avec des **animations** et des **moments conviviaux** (ateliers, événements locaux, pique-nique...).

Cotisation

La cotisation **dépend de la surface** de la parcelle et doit être réglée **avant le 31 décembre**. Une aide peut être possible via le CCAS.

Une caution est demandée à l'attribution et restituée si la parcelle est rendue en bon état.

Eau

Chaque parcelle dispose d'un **compteur individuel**.

La récupération d'eau est autorisée, à condition que les contenants soient **couverts**. L'arrosage doit respecter les **restrictions** en vigueur.

Les règles essentielles

Aménagements

Les coffres sont autorisés (dimensions max **2m × 0,80m × 1,20m**), sans béton ni équipements détournés (réfrigérateur, armoires métalliques, etc.). Les abris et constructions fixes sont interdits.

Pour des raisons esthétiques, les aménagements doivent rester discrets, avec des couleurs sobres : **vert**, **marron**, **gris** ou **noir** uniquement. Les bâches ou bidons bleus sont interdits.

Serres

Les petits tunnels sont autorisés. Les serres permanentes sont possibles sous conditions : hauteur maximale **1,80 m**, surface **limitée selon la parcelle**, et **après accord du conseil d'administration**. Elles ne sont pas autorisées la première année.

Arbres et plantations

Un **arbre demi-tige** est autorisé par tranche de **150 m²**, à au moins 4 mètres des limites. Les haies et petits arbres sont possibles s'ils restent inférieurs à 1,60 m. Les arbres de grande taille sont interdits.

Note : *Dans les jardins, certains aménagements antérieurs aux règles actuelles ont été tolérés et leur mise en conformité n'a pas été demandée.*

Travaux bruyants

L'utilisation d'outils motorisés (tondeuse, motoculteur) est autorisée

du **lundi au vendredi** :	de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**
le **samedi** :	de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
le **dimanche** et **jours fériés** :	de **10h à 12h**

Merci de respecter ces horaires pour la tranquillité de tous.

👉 Le règlement complet fait foi (disponible sur le site)

Services

Des **outils** peuvent être empruntés ponctuellement.

Une **motobineuse** est proposée à la **location**, et une **tondeuse** peut vous être **prêtée** pour l'entretien des allées engazonnées.

Des **plants** issus de la serre collective sont proposés à la vente à des tarifs accessibles à partir du mois de mai.

La **salle des jardins** est proposée à la **location** entre et octobre, pour des événements ou réunions familiales, sur réservation.

Atelier vannerie

De septembre à mars, des bénévoles proposent une initiation à la **vannerie**. Inscription : Dominique Liochon 📞 06 37 55 73 89

Restons en contact

Le mail est le moyen central de communication de l'association : informations pratiques, actualités, rendez-vous… toutes les informations importantes vous sont transmises par ce biais.

Pensez à **consulter régulièrement votre boîte mail** et à **nous signaler tout changement** de coordonnées afin de rester bien informé.

📧 **jardinsfamiliauxquetigny@gmail.com**

Boîte à idées

Partagez vos remarques et suggestions via la boîte à idées, soit sur place à l'entrée du chalet, soit en ligne sur le site internet de l'association.